

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 31 juillet 2015

La douane bloque l'acheminement par fret express de contrefaçons destinées aux marchés parisiens

La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) vient de procéder à la saisie de 16 450 articles de contrefaçon d'une valeur avoisinant les 2 millions d'euros dans différents centres de fret express des régions lyonnaise et parisienne. Il s'agissait principalement de t-shirts, shorts de bain et draps de bain contrefaisant de grandes marques.

Grâce à des renseignements relatifs à un circuit occulte d'acheminement de contrefaçons par voie de fret express, plusieurs contrôles ont été réalisés de façon concomitante dans ces centres par les équipes de la DNRED de Paris et de Lyon

L'intégralité des contrefaçons était destinée à la revente sur les marchés parallèles d'Ile de France. Ce trafic était le fait d'une organisation particulièrement structurée et organisée, n'hésitant pas à avoir recours au fret express pour tenter de déjouer les contrôles douaniers, malgré le coût de ce mode de transport.

L'enquête judiciaire devrait permettre d'identifier la provenance et l'origine de ces contrefaçons.

En 2014, la douane française a saisi 8,8 millions d'articles de contrefaçon dont 1,5 millions dans le fret express et postal. La lutte contre la cyberdélinquance constitue une de ses priorités d'action. Les contrôles dans le fret express et postal ont été renforcés, afin de faire face au développement des trafics sur ce vecteur, reflet de l'évolution des achats opérés sur Internet. En 2014, 22 156 constatations de fraude ont été réalisées sur ce vecteur, dont 43 % concernaient des contrefaçons (9 560).

Contacts presse :

Service de presse, Bureau Information et communication : 01 57 53 41 03